



SANCTION DE LA FFF CONTRE LE MFC 1871

Communiqué officiel du 6 janvier 2020

« Apologie de la haine », « comportements et faits déviants », « désordres », voilà les termes employés par la Commission de discipline du District de Seine-Saint-Denis, réunie le 18 décembre 2019. Sa sanction, hors norme, nous inflige « **une suspension de terrain d'un an ferme, avec repli sur terrain neutre** », que nous devons trouver à plus de « **20 km en dehors de la ville de Bobigny** », le tout assorti de 800 € d'amende. Une exclusion de fait. Nous avons fait appel.

Le 24 novembre 2019, le Ménéilmontant FC 1871 reçoit Championnet Sports, à domicile, au stade de la Motte de Bobigny. Au coup d'envoi, des supporters déploient un tifo surplombé d'une banderole qui cite « ici on rêve que les poulets rôtissent ». Un clin d'œil imagé au morceau *Point de départ* du rappeur parisien Hugo TSR, qui y décrit les réalités de son quartier. Le soir même, des membres du MFC se rendent en soutien à un concert en faveur des personnes sans-abri où l'artiste tient la tête d'affiche.

Les allusions sont fréquentes sur les banderoles des supporters de football. Celles et ceux du MFC, depuis sa création, ont affiché de nombreux messages de lutte, souvent relayés en ligne. Dans un premier temps, l'animation du jour connaît un franc succès. Entraîneurs, joueurs ou supporters des deux clubs, et même arbitre officiel, **toutes et tous la comprennent comme un trait d'humour, une satire, une caricature.**

L'histoire aurait dû s'arrêter au match et à son contexte bon enfant. C'était sans compter sur les identitaires de *Paris vox* et certains délateurs de la fachosphère, qui dénoncent la photo du tifo. Non seulement ils ont rapidement obtenu sa censure par les plateformes de réseaux sociaux, mais ils ont également interpellé police et justice. Là encore, force est de constater qu'ils ont trouvé une oreille attentive. Une plainte a été déposée par le syndicat de police majoritaire Unité SGP-FO à notre encontre, **engendrant l'ouverture d'une enquête préliminaire conduite par le parquet de Paris pour... « apologie de la haine ».**

La Commission de discipline du District de Seine-Saint-Denis a donc tout bonnement endossé une qualification juridique, relevant d'un tribunal, pour tacler la saison sportive du MFC. La lettre qu'elle a reçue du syndicat semble l'y avoir incité.

La précision géographique de **cette sanction revient à nous bannir de l'immense majorité des stades** non seulement du district où nous évoluons, mais aussi de Paris et d'une partie importante de l'Île-de-France. Or partout, l'accès au terrain est rendu extrêmement difficile par manque de créneaux horaires vacants. Alors que notre équipe première joue la montée, **nous y voyons une tentative à peine voilée de noyer le navire MFC** qui navigue depuis 2014 contre vents et marées sur l'océan d'un football moderne de plus en plus aseptisé, sécuritaire, libéricide et gangréné par le diktat de l'argent.

Nous avons fait appel, mais cela ne suspend pas cette sanction éminemment politique, aux raisons extra-sportives, qui impacte sportivement et financièrement un club autogéré. **Pourtant, dès le 26 janvier prochain, nous devons accueillir un premier match à domicile. Dans l'urgence, il nous faut trouver un terrain.** Nous comptons sur tous les coups de main. Écrivez-nous si vous avez la moindre piste !

Parce que vous soutenez ce club de près ou de loin, parce que vous en partagez les valeurs et l'éthique, nous nous devons de vous informer des virulentes attaques dont il fait l'objet. Dans l'attente des décisions de la Commission d'appel, ainsi que d'éventuelles retombées judiciaires, le Ménéilmontant FC 1871 rappelle qu'il demeure un club engagé contre des logiques policières étendues à toute la société.

Ses membres resteront droit-e-s et uni-e-s dans l'adversité, prêt-e-s à se défendre.

**QUE VIVE LE SPORT POPULAIRE.
LE CŒUR DU MFC, C'EST VOUS.**